

# GARIDECH I N F O S



© ARCHIVES H.G. Coll. Labouche

*Autrefois la R.N. 88 à Garidech*

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**  
**1994**

# *Bientôt s'achève l'année 1994 !*

## *Que le temps passe...*

*et comme le veut la coutume,*

*Le Maire*

*Les Conseillers*

*Le personnel municipal*

*Sont heureux de vous présenter leurs meilleurs voeux pour 1995*

*Bonne Année*

*Bonne Santé*

*Prosperité et Paix*

*Au cours de cette année 1994 plusieurs deuils parmi nos concitoyens ont apporté leur cortège de peines et de douleurs.*

*Aux familles qui ont été cruellement éprouvées nous adressons nos condoléances les plus sincères.*

*Nous souhaitons qu'en cette nouvelle année le chômage soit en régression et donc que le nombre de demandeurs d'emploi de notre commune diminue afin que s'estompent les soucis et l'angoisse des lendemains.*

*A chacun nous souhaitons un Joyeux Noël*

*et une Heureuse Année 1995.*

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### POURQUOI UN ARRET A SON EXTENSION ?

Il nous a semblé utile et important, à l'occasion de la parution de ce bulletin Municipal, de faire une mise au point sur un problème soulevé assez souvent par des habitants de GARIDECH : "OU EN EST LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?"

Les explications qui vont suivre devraient permettre à chacun d'avoir une information claire et précise et "DE SOURCE OFFICIELLE !"

Tout d'abord un court historique de ce qui a été réalisé, dans quelles conditions et quelle suite donnée.

En 1987/88 une autorisation de lotissement a été délivrée pour le Domaine du Buc comprenant une centaine de lots.

Afin d'assurer l'assainissement collectif des habitations, un lagunage comprenant quatre bassins de décantation a été créé sur un terrain appartenant à la commune.

Il était intéressant de profiter de l'opportunité de ces installations et d'étudier un programme d'assainissement collectif du village.

Des accords ont été conclus entre le promoteur et la Municipalité. Du fait que les bassins étaient sur un domaine communal, il nous était proposé de raccorder le village sur la conduite principale du lotissement.

Un projet a donc été réalisé comprenant dans un premier temps la desserte du village à partir du restaurant le Club, traversée de la RN 88 devant l'église la vieille côte, la rue du Château, Place Saint-Roch, Place Saint-Jean, soit environ 60 raccords auxquels il convient d'ajouter le Buc (environ 100) et l'Enclos des Tambouris (16).

Le coût global de cette opération s'élevant approximativement 250 000 000 de centimes.

Le financement a été effectué en partie par :

- Le Conseil Général
- L'Etat
- La commune par emprunt

Il reste à assainir :

- Le Chemin de la Gare
- Le Chemin du Buc
- Le Chemin de la Plano de Bru

Soit investissement approximatif de 150 000 000 de centimes.

Concernant l'amortissement et le financement des réseaux un facteur important doit être pris en compte : dans une ville où l'habitat est groupé on peut réaliser beaucoup plus de

branchement au kilomètre de conduite qu'en milieu rural où l'habitat est plus dispersé, d'où un coût inférieur des installations.

Le financement du réseau et son amortissement ne peuvent plus être réalisés comme cela vient d'être décrit car depuis janvier 1992 a été rendu obligatoire l'application de l'instruction comptable aux services publics d'eau et d'assainissement dite "INSTRUCTION M 49" dont le financement doit provenir uniquement des redevances d'assainissement et des taxes sur la consommation de l'eau.

L'application de l'instruction M 49 impose donc le principe de l'équilibre budgétaire avec pour seules ressources ce qui vient d'être défini ci-dessus. Les contraintes liées à ces obligations rendent difficile voire même impossible (pour nous petite commune) la mise en place de ce budget annexe qui conduirait à une hausse excessive des tarifs eau et assainissement.

En conséquence, la commune a pu bénéficier d'un report d'application de l'instruction budgétaire M 49 par le jeu de dérogations annuelles reconductibles jusqu'en 1996 qui permettront la prise en charge des dépenses engagées par le budget communal pour éviter des augmentations excessives du tarif de l'eau.

Concernant le réseau déjà en fonctionnement la commune n'a pas les moyens techniques pour assurer l'entretien et le contrôle des bassins, des pompes de relèvement et des conduites. Nous avons donc confié en fermage la gestion du réseau à la Compagnie Générale des Eaux qui en retour perçoit la surtaxe sur la consommation de l'eau.

Les petites communes et particulièrement les communes rurales connaissent le même problème et à titre d'exemple nous reproduisons ci-dessous la question posée par un parlementaire au ministre : ref "LE REPERTOIRE ADMINISTRATIF" n°10 de Novembre 1992.

*"Question - M. Alain LE VERN attire l'attention de M. Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique sur les modalités d'application de l'instruction M 49 des services d'eau et assainissement. Une commune rurale ayant eu peu d'abonnés (donc un faible nombre de mètres cubes pour amortir l'investissement) s'équipant en réseau d'assainissement ne peut procéder que par tranches, ce qui se traduit par une augmentation très importante du prix de l'eau et de l'environnement. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux communes rurales venant de réaliser récemment ces investissements d'éviter des augmentations de l'eau trop importantes (X10 par exemple) et quelles aides sont prévues pour ne pas décourager les communes souhaitant investir pour une meilleure qualité de l'eau.*

*Réponse - Il est rappelé à l'honorable parlementaire que le Gouvernement a déjà pris des dispositions afin de permettre aux communes de moins de 2 000 habitants de reporter, en tant que de besoin, l'application du plan comptable M 49, au 1er janvier 1993, notamment lorsque l'introduction de la nouvelle comptabilité causait des difficultés liées à la constitution d'un budget annexe, ou lorsqu'elles ne pouvaient disposer, au 1er janvier 1992, d'un logiciel adapté..."*

Au plan de l'assainissement, nous avons eu en cours d'année des problèmes dus au non raccordement d'une partie du village sur le réseau et notamment pour des constructions nouvelles hors lotissement, qui sont apparus sous forme de refus des certificats d'urbanisme par la DDASS. Cette dernière a demandé à la commune l'établissement d'une carte après étude

géologique des sols, étude d'un coût élevé et que financièrement il nous serait difficile d'assumer.

Après concertation avec les services intéressés, des solutions de règlement amiable ont pu être dégagées au cas par cas à notre satisfaction.

Il ressort à la fin de cet exposé, que dans la situation actuelle, l'extension de l'assainissement collectif conduirait l'usager à payer le m<sup>3</sup> d'eau un prix prohibitif et donc conscients de ces problèmes, nous avons cherché si une solution pouvait être trouvée pour assumer la prise en charge par une entreprise extérieure de la partie restante d'assainissement sans que soit trop pénalisé l'usager.

Il est apparu que cette procédure est envisageable et réponse doit nous être donnée prochainement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de cette démarche.

R. NEVEU

# TERRAIN MUNICIPAL

## LES SUITES D'UN DOSSIER

- Note d'information -

La commune ne possédant pas de terrain, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser l'achat de terrains situés en zone réservée, afin de disposer d'un espace sur lequel pourraient être implantés les édifices municipaux, suivant les besoins futurs nécessaires au développement de notre commune.

Ces terrains d'une surface totale de 2 hectares 38 sont situés entre le Chemin de Lutché, le long du cimetière et jusque vers le parking de la Mairie.

En mars 1992, l'administration des Domaines a fait une estimation globale qui s'élevait, indemnité de réemploi de 138 200,00 F comprise à la somme de 704 200,00 F.

Cette somme a été définie en fonction de prix de terrains de situation identique et surtout sur les prix de vente du lotissement des Tambouris, terrains qui tant au plan situation, configuration et superficie sont à peu près semblables.

Un accord sur le prix n'a pu être réalisé le propriétaire demandant le double de la somme que nous proposons soit 1 400 000,00 F. Nous nous sommes donc trouvés dans l'obligation de présenter cette affaire auprès du Tribunal.

Le juge des expropriations a accordé le 7 avril 1993 la somme de 807 500,00 F.

Jugeant cette somme insuffisante, le propriétaire de ces terrains a fait appel à cette décision et le 21 avril 1994, la Cour d'Appel a accordé la somme de 939 000,00 F.

Cette différence entre le prix estimé par l'administration et la somme finale a conduit la municipalité à modifier le plan de financement initialement prévu.

Le financement de cet achat se définit donc comme suit :

Fonds propre de la commune	284 200 F
Prêt sans intérêt du Conseil Général	169 800 F
Emprunt au Crédit Agricole (au taux de 6,95 %)	485 000 F

Il est certain qu'il s'agit là d'un investissement important qu'il va falloir gérer au plus près et qu'il était indispensable d'effectuer si l'on veut bien tenir compte que la commune se développera. A ce moment là, ces emplacements répondront aux besoins futurs.

## REFLEXIONS SUR LA RETRAITE DES NON SALARIES AGRICOLES

La plupart des régimes de retraites se trouvent confrontés à des problèmes financiers, dus pour l'essentiel à l'évolution démographique et aux effets de la crise économique.

Les retraites du monde agricole n'échappent pas à ce constat.

Elles sont parmi les plus faibles, ce qui suscite notamment chez les plus modestes et surtout chez le conjoint un sentiment de profonde injustice.

Cette situation compromet également l'installation des jeunes.

Ainsi en 1993, alors que la retraite moyenne (retraite de base et retraite complémentaire) d'un salarié ayant relevé du régime général durant toute sa carrière était de l'ordre de 8 460 Francs mensuels. La retraite moyenne chez les non salariés agricoles ne s'élevait quand à elle qu'à 1 935 Francs par mois (source MSA) il est entendu que ce montant moyen est la résultante de la variété de statuts que peuvent avoir eu ces retraités.

Sur ce point la retraite mensuelle des chefs d'exploitation s'élève à environ 2 250 Francs et celle des conjoints à 1 300 Francs (source MSA).

Ce fossé avec les autres régimes tient à plusieurs raisons. Le système de financement, le caractère restrictif de la réglementation et la diversité des statuts.

La retraite proportionnelle est fonction du nombre de points obtenus tout au long de la carrière, alors que la pension des salariés est calculée en fonction du salaire annuel moyen des 10 dernières années passant progressivement aux 25 meilleurs.

Les points pris en compte ne sont pas actualisés, alors que les salaires sont affectés de coefficients de revalorisations.

Ainsi on peut constater que nombreuses sont les raisons qui font que la retraite des non salariés agricoles est loin d'atteindre celle des salariés, même si les mesures déjà prises doivent à terme aboutir à une amélioration non négligeable.

Pour ce qui est de la situation actuelle, je pense qu'on aurait pu améliorer la situation des plus défavorisés, encore faut-il qu'il y ait volonté de la profession et du pouvoir politique.

Quand on connaît les plus values foncières engendrées par les POS et autres cartes communales, on peut réfléchir!

M. LAZARE

# LES ORDURES MENAGERES

## NOUVELLES PERSPECTIVES

En l'année 2002 la décharge des ordures ménagères en épandage sur site ne sera plus autorisée.

Afin de pouvoir être en conformité avec les nouveaux règlements, il convenait dès à présent d'étudier et de réaliser des équipements propres à répondre aux normes de l'environnement.

Pour ce faire un Syndicat Mixte d'étude pour la collecte sélective et le traitement des déchets de la zone Nord du département de la Haute-Garonne (ECOSET) dont le siège est à la Mairie de l'Union a été créé.

Une délibération prise par le Conseil Municipal de GARIDECH en date du 1er septembre 1993 accepte l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'études.

Le Syndicat a pour objet : de procéder à toutes études tant techniques que financières en vue de définir un projet de mise en place de collectes sélectives, de traitement et de valorisation des déchets urbains pour le Nord du département de la Haute-Garonne.

A sa création, le Syndicat concerne une population de 190 000 habitants environ pour une production estimée de 150 000 Tonnes.

La phase d'étude conduite par le bureau d'étude BETURE est terminée et le rapport final a été remis à ECOSET qui a aussitôt lancé la procédure de réalisation.

Le syndicat d'études ECOSET ayant rempli sa mission, il a été procédé à sa dissolution et le syndicat mixte de réalisation qui lui a succédé porte la dénomination de DECOSET

DEchetterie  
COLlecte  
SElection  
Traitements

Président Monsieur BEYNEY, Maire de l'Union.  
Siège social Mairie de l'Union

Le traitement des déchets et ordures ménagères va être totalement modifié. Le coeur du dispositif sera une importante usine d'incinération et le projet retenu est celui présenté par la société ECONOTRE (Filiale de la Lyonnaise des eaux) qui présentait les meilleurs critères de prix, de souplesse de fonctionnement et de qualité.

La filière de traitement se compose d'une part d'une usine d'incinération des déchets qui sera semi enterrée, donc parfaitement intégrée dans le paysage. La capacité de traitement sera d'environ 100 000 Tonnes par an. Cette usine sera équipée pour produire de l'électricité qui sera ensuite revendue à EDF. Le site choisi est en principe Castelginest.

D'autre part plusieurs déchetteries sont prévues qui recevront les déchets encombrants, batteries, verre, plastiques etc. Ces installations seront réparties géographiquement ! Colomiers, Ramonville, l'Union, Grenade, Fronton/Villemur, Montastruc, soit environ 6 centres. Les déchets verts seront traités dans des centres de compostage suivant le procédé végéterre qui présente l'avantage de ne pas produire d'odeurs désagréables.

La valorisation des produits recyclables et l'aide de l'organisme ECO EMBALLAGE viendront également en déduction du prix de traitement.

D'autre part ne seront facturés aux adhérents de DECOSET que le poids des ordures collectées par commune ou syndicat mixte.

Le planning prévoit la mise en service en 1997 d'une fraction de l'usine d'incinération et de ce fait prendrait la relève de la décharge de Lapeyrouse Fossat qui doit fermer en décembre 1996.

Les 140 communes concernées pour le Nord du département représentent une population d'environ 290 000 habitants.

La commune de Garidech a par une délibération en date du 27 juin 1994 adhéree à DECOSET et lui a également confié la valorisation de produits recyclables.

Ont également adhéré :

le SIVOM Banlieue OUEST (12 communes)

le SITROM de l'Union (17 communes)

le SSTOM Drémil Lafage (35 communes) dont le SIVOM Sud Est

le SSTOM du Nord (28 communes) avec le SIVOM de Villemur, Fronton, Bruguières

le SIVOM de Cadours

le SIVOM de Montastruc

le SIVOM de Grenade sur Garonne

et les communes de Garidech, Gragnague, Lasserre, Beauzelle, Pradère les Bourquet

soit au total 170 communes.

En ce qui concerne le tarif des services, il paraît un peu prématuré d'annoncer un prix par habitant dès l'instant où le tonnage collectif n'est connu que par estimation, mais il est certain que les techniques qui seront utilisées pour être conforme aux normes de l'environnement, vont sensiblement augmenter le prix de la redevance.

DECOSET a prévu la diffusion d'une information détaillée lorsque le projet sera plus avancé.

Il faut noter par ailleurs que l'entreprise ROQUES qui collecte nos ordures ménagères se trouve également confrontée avec des problèmes liés à l'écologie et a des menaces réitérées de fermeture du site de St-Sulpice. Le département du Tarn s'oriente donc également vers une filière d'élimination qui adoptera vraisemblablement les grandes lignes de DECOSET.

Nous vous avons résumé les grandes lignes de ce projet fort complexe dans le détail et nous nous efforcerons de répondre à vos questions le cas échéant.

R. NEVEU

## NOS ENFANTS ONT DU GOUT

L'industrie du sucre et le Ministère de l'Education Nationale ont instauré à l'usage des écoliers, une journée "**Nationale DU GOUT**" afin que les enfants redécouvrent un de nos sept sens **LE GOUT** qui avec l'industrialisation des produits culinaires tend à s'uniformiser voire même à disparaître progressivement.

Nous avons la chance d'avoir dans la commune un restaurant de grande renommée dont le chef Monsieur JP. DELSOL n'a pas hésité à consacrer une partie de son temps pour initier cette journée.

*Le sucré, le salé, l'acide et l'amer* ont été mis en évidence avec des produits qui ont été apporté à l'école par le **CLUB**. Les "travaux pratiques" ainsi réalisés ont obtenu le succès qui en était espéré. Pour l'intérêt et les réactions survenues et aussi les réponses aux questions posées par un professionnel de la cuisine.

Dans l'après-midi les enfants ont "mis la main à la pâte" et ont réalisé des tartes aux pommes sous la surveillance et les indications des enseignants, tartes aux pommes qui furent dégustées sans le moindre problème.

Cette journée fut donc une réussite et l'on attend l'année prochaine avec impatience pour la renouveler.

Mais là ne s'arrête pas le dévouement de Monsieur DELSOL puisqu'il a invité tous les enfants des écoles à un repas dans son restaurant (80 enfants).

Il précise qu'ils seront servis de la même façon que les clients (les petits de la maternelle seront assistés par quelques parents d'élève).

Ce sera donc pour certains la découverte du plaisir de manger dans un très bon restaurant.

A l'issue du repas une visite détaillée des cuisines sera organisée et des explications seront données sur le fonctionnement du service.

Les enfants pourront aussi faire leurs commentaires sur le menu et sur l'ensemble de leur journée.

Les repas ont eu lieu et il nous est agréable de vous donner avec le menu un aperçu sur le déroulement de ces journées.

Il faut aussi signaler que Pascal PAGNUCCO, notre jeune pâtissier-confiseur dont le magasin est au lotissement du Buc a offert à chaque enfant et parent un sachet de confiseries. Nos jeunes participants sont donc repartis l'estomac et les poches garnies.

### MENU

*Apéritif champagne sans alcool "CHAMPONY"*

*Crème d'avocat*

*Croustillant de sole au safran et aux topinambours*

*Assiette de desserts : Sorbet cacao et sorbet noix de coco*

*Biscuit roulé au chocolat*

*Chocolat chaud avec jus de raisin*

Monsieur DELSOL et l'équipe du CLUB ont été surpris par la bonne tenue et la politesse des enfants à table, ceci aussi il fallait le signaler.

*La Municipalité se devait de vous signaler ce geste qui est certainement une première dans le département. Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à toute l'équipe du CLUB.*

R. NEVEU

## NOS ENFANTS ONT DU GOUT (suite)

Les repas ont eu lieu et il nous est agréable de vous donner avec le menu un aperçu sur le déroulement de ces journées.

Il faut aussi signaler que Pascal PAGNUCCO, notre jeune pâtissier-confiseur dont le magasin est au lotissement du Buc a offert à chaque enfant et parent un sachet de confiseries. Nos jeunes participants sont donc repartis l'estomac et les poches garnies.

### MENU

*Apéritif champagne sans alcool "CHAMPONY"*

*Crème d'avocat*

*Croustillant de sole au safran et aux topinambours*

*Assiette de desserts : Sorbet cacao et sorbet noix de coco*

*Biscuit roulé au chocolat*

*Chocolat chaud avec jus de raisin*

Monsieur DELSOL et l'équipe du CLUB ont été surpris par la bonne tenue et la politesse des enfants à table, ceci aussi il fallait le signaler.

R. NEVEU

## AIDE SOCIALE

Cette année encore nos aînés de 70 ans et plus recevront un colis de gâteries. Ils sont nombreux cette année à avoir droit à ces gourmandises.

### *Joyeux Noël à nos aînés*

La mairie adhère à l'association familiale cantonale d'aide à domicile de Montastruc. Cette association intervient si vous êtes :

- des personnes âgées,
- des malades ou des handicapés,
- mère de famille fatiguée, malade ou enceinte.

Si vous avez besoin d'une employée de maison, l'association vous renseignera sur les emplois familiaux ou les chèques services :

*poussez la porte de l'association au  
62 rue du Général Castelnau à Montastruc  
- Tél : 61 84 30 69 -*

N'oubliez pas que tous ces services créent de l'emploi sur le canton car le personnel habitera le village ou le canton.

Commission d'Aide Sociale  
Danièle CARBO

## NUMEROTATION DES HABITATIONS

Les maisons du village ont été dotées depuis l'année dernière d'un numéro que nous vous rappelons d'utiliser ainsi que le nom de la rue dans votre correspondance. N'oubliez pas également de faire inclure ces renseignements sur l'intitulé de vos chèques.

Le travail du facteur et des livreurs sera facilité.

R. NEVEU

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Dans le dernier bulletin nous exprimions le souhait de disposer d'un local bien adapté. C'est maintenant chose faite, depuis le mois de mars, grâce à la municipalité qui nous a installés dans la petite salle de la "Maison du Temps Libre" équipée d'armoires fonctionnelles, de tables et de sièges confortables.

A l'heure actuelle, une quarantaine de familles sont inscrites, parmi lesquelles certaines viennent très régulièrement. Beaucoup de lecteurs fidèles sont des enfants, mais nous rappelons que nous disposons d'un vaste choix de volumes pour adultes avec renouvellement tous les six mois du fond fourni par la Médiathèque de Haute-Garonne.

Nous venons de faire appel à cette dernière afin d'obtenir un prêt renouvelable de vidéo cassettes. Espérons que cette demande aboutira dans des délais pas trop lointains !

Il faut également rappeler que l'usage de la bibliothèque est entièrement gratuit aussi bien en ce qui concerne l'inscription que le prêt des livres.

### HEURES D'OUVERTURE :

Tous les vendredi de 16 H 00 à 19 H 00 (sauf pendant les vacances scolaires).

Un deuxième jour pourra être envisagé si des bonnes volontés veulent bien se manifester pour aider à tenir les permanences.

## NUISIBLES

Une nouvelle race d'envahisseurs vient de faire son apparition sur la commune.

Il s'agit des ragondins, rongeurs de taille variable et de caractère pacifique.

Malheureusement, ils se reproduisent à une vitesse impressionnante et ont trouvé au lagunage un terrain idéal.

Ils ont la déplorable habitude de creuser des galeries dans les berges des bassins, ce qui peut amener des perturbations dans le fonctionnement du lagunage au cas où ces galeries feraient communiquer les bassins entre eux. Quant aux berges, on les voit s'effriter par endroits.

Afin d'enrayer cette épidémie, nous avons fait appel à un piégeur agréé, Monsieur DELERIS, qui a pour mission de poser des pièges au début de l'année 1995.

## RUBRIQUE DES PLAINTES

Toujours des **CHIENS ERRANT** dans le village et en particulier dans les lotissements.

Nous avons a maintes reprises demandé aux propriétaires d'animaux de ne pas les laisser vagabonder. Demandes que nous avons voulu fort courtoises mais il faut le reconnaître sans grand résultat.

Notre vocation n'est pas la capture des chiens errant et notre employé communal préfère consacrer son temps à des taches plus intéressantes, à cette fin nous adressons encore cette fois un appel à la raison.

**LA VITESSE** des véhicules dans le village est encore trop importante malgré les ralentisseurs pour la sécurité et en particulier celle des enfants.

Il n'est pas possible d'intervenir

R. NEVEU

L'année 1994 se termine, la fin de mon mandat d'élue n'est pas loin.

Avant de regagner l'anonymat et de céder la place, je voudrais remercier le personnel qui oeuvre tous les jours pour la bonne marche de notre commune.

Leur tâche est souvent ingrate, pris entre les dossiers du Conseil Municipal et le contact journalier avec la population.... trouver sa place et répondre à tous en tenant compte de chacun est bien souvent un véritable casse-tête chinois.

9 employés municipaux et stagiaires interviennent tous les jours pour notre confort.

Francis, ouvrier d'entretien à le don de toucher à tout, c'est aussi un menuisier au goût sûr, j'ai pu l'apprécier lors de l'installation de la maternelle, aller voir la bédéthèque de l'école, vous serez surpris par son travail ..... !

Sylvie, Simone et Catherine, personnel de cantine, de garderie en interclasse, remplissent parfaitement leur rôle éducatif et d'animation avec gentillesse et bonne humeur, poussez la porte, elles seront ravies de vous accueillir ..... !

A la maternelle, vous rencontrerez chez les petits, Evelyne, rassurante et tendre.... vos enfants en raffolent!!!

Je n'oublierais pas Sylviane AUVILLA, chef d'orchestre de tout ce monde, pour elle, le fonctionnement d'une commune n'a plus de secrets, elle est toujours disponible et prête à vous rendre service.

Un dernier au revoir à Bernadette COPPOLINO, trop tôt enlevée à l'affection des siens, elle a toujours rempli sa tâche avec beaucoup de gentillesse.

**Merci à tous de nous avoir aidés, sans votre dévouement, notre commune ne serait pas ce qu'elle est.**

## NOEL

Comme chaque année le conseil municipal a invité le père Noël à Garidech le 20 décembre 1994.

Nicole COMBAREL a rencontré le bonhomme Noël afin que chaque enfant de l'école du CM2 à la maternelle a un beau jouet à la salle du temps libre, un après midi récréative sera offerte aux enfants avec un goûter gourmand.

Raymond NEVEU, notre cinéphile averti comme chaque année offrira aux enfants un dessin animé en attendant la venue du Père Noël.

*Joyeux Noël à nos écoliers  
et à leurs instituteurs*

Commission Scolaire  
Danièle CARBO

## SECOURS CATHOLIQUE

Les bénévoles qui oeuvrent à GARIDECH pour le Secours Catholique font partie d'une équipe qui se rassemble tous les mois autour d'un responsable de secteur qui comprend : L'Union - Verfeil - Montastruc.

En ce qui concerne le secteur de Montastruc depuis Janvier 1994 : 14 familles ont été secourues, soit financièrement, soit sous forme de colis alimentaires, issus de la collecte de printemps, organisée dans diverses alimentations, ce que nous appelons : (opération boîtes de conserves).

Chaque fois ces aides ont été accompagnées de visites effectuées par les bénévoles.

Pour vous donner une idée sur l'ampleur de l'action menée par le secours catholique voici deux chiffres. Les aides financières pour le département de la Haute-Garonne s'élèvent à 2 387 780,00 Francs.

Comme chaque année nous allons clôturer 94 par la vente de bougies.

Le Secours Catholique compte une fois encore sur votre générosité et vous remercie au nom des personnes secourues.

Il est possible que dans notre commune certaines personnes ignorent encore l'existence de notre équipe, certes, trop discrètes, mais qui accepte tous ceux qui veulent bien s'y joindre.

Il est bon d'ajouter que, si l'association est confessionnelle, c'est-à-dire Catholique, elle vient en aide à toute personne en difficulté, sans distinction de race, de nationalité ou de religion.

### Renseignements :

Madame MASSOULARD

Tél : 61 84 26 30

# LA BOULE GARIDECHOISE

- Saison 1994 -

## Membres du bureau :

- Président d'honneur : Monsieur GAY Gaston
- Président : Monsieur BASTRILLES Irénée
- Vices Présidents : Monsieur BUZZO Claude  
Monsieur CAMELATO Michel
- Secrétaire : Madame BLANC Evelyne
- Secrétaire adjointe : Madame CAPO Corinne
- Trésorier : Monsieur GUILLOT Gérard
- Trésorière adjointe : Madame RIVIERES Dominique
- Responsable des jeunes : Monsieur BIGA Jean-Marc
- Délégué à l'organisation : Monsieur JACQUELET Thierry
- Commissaire aux comptes : Monsieur TREPOST Michel

## Bilan de l'année 1994 :

Le 23 janvier : Assemblée générale

Le 20 février : Remise des licences

Le 15 mai : Coupe du Printemps en tête à tête

Le 23 avril : Début des concours hebdomadaires

Le 12 juin : Fête de la pétanque

Le 10 juillet : Concours officiel en triplette

Le 11 septembre : Concours officiel en doublette

Le 1er octobre : Finale des concours hebdomadaires

Le 25 septembre : Tête à tête - Challenges Eugène LANDELLE et Jacques LAVA -

Le 16 octobre : Lors d'un apéritif offert par la Municipalité, celle-ci a récompensé la jeune triplette de Garidech-Montastruc (catégorie Minimes), Championne de la Haute-Garonne dont Jean-Bernard FONTEBASSO est membre de notre Club.

## NOUVEAU BUREAU POUR LA SAISON 1995

- Président d'honneur : Monsieur GAY Gaston
- Président : Monsieur BUZZO Claude
- Vice-Président : Monsieur JACQUELET Thierry
- Secrétaire : Madame BLANC Evelyne
- Secrétaire adjointe : Madame CAPO Corinne
- Trésorière : Madame RIVIERES Dominique
- Trésorière adjointe : Madame FOURES Sylvie
- Commissaire aux comptes : Monsieur CAMELATO Michel

LA BOULE GARIDÉCHOISE remercie tous les commerçants et artisans qui par leur générosité ont contribué à la réussite de ses manifestations.

Pour la saison 1995, les personnes intéressées par le jeu des boules, sachez que des concours à la mêlée sont organisés tous les vendredis ou samedis soir à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre. Licence obligatoire.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :**

Mr BUZZO Claude

Tél : 61 84 31 56

*Toute l'équipe vous souhaite de Très bonnes fêtes de fin d'année*

---

---

## **CARNETS CAISSE D'EPARGNE NOUVEAU-NES**

En relation avec la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées, la Municipalité a mis en place les bons nouveau-nés.

Ces bons de 100 Francs (50 F à la charge de la commune, 50 F participation de la Caisse d'Epargne) sont établis au nom de l'enfant à l'occasion de sa naissance, et remis aux parents résidant sur la commune.

Ces bons sont à déposer auprès de la Caisse d'Epargne Ecureuil (une agence est ouverte à Montastruc-la-Conseillère, 5 rue Brèche).

La secrétaire de Mairie

# INFORMATION SUR

## LA CARTE D'IDENTITE SECURISEE

Depuis fin septembre, la nouvelle carte d'identité sécurisée est délivrée dans le département de la Haute-Garonne.

### QUI EST CONCERNE ?

Les personnes qui font une première demande ou ceux dont la carte arrive à expiration, ou à la suite d'une perte ou d'un vol.

### IMPORTANT

Le demandeur doit **OBLIGATOIREMENT** être présent lors du dépôt notamment pour la prise de ses empreintes digitales.

### FORMALITES A ACCOMPLIR

Le formulaire de demande doit être rempli en LETTRES MAJUSCULES et à L'ENCRE NOIRE.

La signature doit être apposée à L'ENCRE NOIRE sans DEBORDER le CADRE BLEU.

### PIECES A FOURNIR

#### Première demande ou renouvellement de la Carte Nationale d'Identité cartonnée

- Formulaire dûment complété et signé,
- 2 photos d'identité (de face, tête nue) qui devront être conformes aux directives,
- 1 extrait d'acte de naissance,
- 2 justificatifs de domicile (certificat d'imposition ou de non imposition, quittance assurance pour le logement, factures EDF/GDF ou France Télécom),
- 1 timbre fiscal de 150 F.

#### Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers ou nés à l'étranger :

##### Il faut produire :

- 1 exemplaire enregistré d'une déclaration de nationalité,
- ou l'ampliation du décret de naturalisation,
- ou un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance.

La secrétaire de Mairie

■ Cas d'une demande urgente

Le demandeur doit s'adresser directement à la préfecture ou la sous-préfecture de rattachement muni



• des pièces à fournir pour une demande courante.

• d'une photo supplémentaire pour l'établissement éventuel d'une carte provisoire.



• des justificatifs de l'urgence :

- billets d'avion
- télégramme
- certificat de décès
- etc...



■ Cas de renouvellement de carte nationale d'identité sécurisée (cocher la case code objet RN)

Dans le cas d'un renouvellement de carte nationale d'identité, il n'y a pas lieu de réclamer des pièces justificatives de l'état-civil ou de la nationalité française, à moins que vous n'ayez un doute sérieux sur l'authenticité de la première carte à renouveler ou sur l'authenticité ou la validité des documents qui avaient permis d'obtenir la première carte.



Le demandeur doit fournir :

• un formulaire de demande de carte nationale d'identité rempli par le demandeur.



• 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques et récentes, la tête nue et de face.



• l'ancienne carte sécurisée,

• un timbre fiscal d'une valeur de 150 F.



• 2 justificatifs de domicile récents et différents :

- Ex. : • certificat d'imposition ou de non-imposition  
• facture EDF-GDF etc...



• en cas de changement d'état civil, des pièces justificatives de l'état civil.



■ Cas du remplacement de carte nationale d'identité sécurisée : perdue ou volée (cocher la case code objet RV)

Dans le cas du remplacement d'une carte sécurisée perdue ou volée, les pièces à fournir par le demandeur sont les mêmes que pour une première demande de carte sécurisée soit



• un formulaire de demande de carte nationale d'identité dûment complété et signé par le demandeur.



• un récépissé de déclaration de perte ou de vol de la carte nationale d'identité.

• 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques et récentes, la tête nue et de face.



• soit :

- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète, à demander à :
  - la mairie du lieu de naissance, si le demandeur est né en France
  - la Sous Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44 941 Nantes Cedex 09, si le demandeur est né à l'étranger



• un livret de famille du demandeur ou de ses parents,

• 2 justificatifs de domicile récents et différents tels que :

- certificat d'imposition ou de non-imposition
- quittance d'assurance pour le logement
- factures récentes EDF-GDF ou de téléphone
- quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document.
- etc...



• 1 timbre fiscal d'une valeur de 150F.



**Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers ou nés à l'étranger**

il faut produire selon les cas

- ou un exemplaire enregistré d'une déclaration de nationalité,
- ou le document enregistré d'une manifestation de volonté d'acquiescer la nationalité française,
- ou l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration,
- ou un exemplaire du journal officiel où le décret a été publié,
- ou un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence du demandeur.

Un certificat de nationalité française ne doit pas être exigé systématiquement pour certaines catégories de personnes visées par la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR INT D19 001147C du 27 Mai 1991. (Paragraphe III : justification de nationalité française).

**Important :** Il convient, si besoin est, de s'assurer de l'identité du demandeur par la production d'un document comportant une photographie de nature à corroborer les déclarations du demandeur : permis de conduire, passeport même périmé, etc...

■ Cas du remplacement d'une carte sécurisée ayant subi une détérioration physique (cocher la case code objet IIM)

Dans le cas d'un remplacement d'une carte suite à une détérioration physique, les pièces à fournir par le demandeur sont :



• un formulaire de demande de carte nationale d'identité dûment complété et signé par le demandeur.



• 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques et récentes, la tête nue et de face.



• l'ancienne carte sécurisée,

• soit :

- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète, à demander à :
  - la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France
  - la Sous Direction de l'Etat Civil du ministère des Affaires Étrangères 44 941 Nantes Cedex 09, si le demandeur est né à l'étranger



• un livret de famille du demandeur ou de ses parents,

• 2 justificatifs de domicile récents et différents tels que :

- certificat d'imposition ou de non-imposition
- quittance d'assurance pour le logement
- factures récentes EDF-GDF ou de téléphone
- quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document, etc.

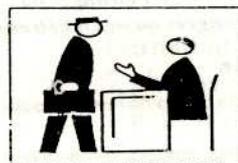


• La carte est établie pour la durée de validité restant à courir sur la carte remplacée.

■ Cas de modifications des informations inscrites sur la carte nationale d'identité sécurisée (cocher la case code objet IIM)

Ex : cas d'un changement d'état civil (inscription de la mention époux (se) veuf (ve))  
cas d'un changement de domicile

Dans le cas de modifications à apporter sur la carte nationale d'identité sécurisée, les pièces à fournir par le demandeur sont :



• un formulaire de demande de carte nationale d'identité rempli par le demandeur.



• 2 photos d'identité identiques et récentes, la tête nue et de face.



• l'ancienne carte sécurisée.

- en cas de changement de domicile depuis la précédente carte, 2 justificatifs de domicile récents et différents tels que :
  - certificat d'imposition ou de non-imposition
  - quittance d'assurance pour le logement
  - factures récentes EDF-GDF ou de téléphone
  - quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document, etc.



• en cas de changement d'état civil, des pièces justificatives de l'état civil doivent toutefois être réclamées.



• la carte est établie pour la durée de validité restant à courir sur la carte remplacée.

■ Cas de rectification pour anomalie constatée sur l'identité, lors du retrait par le demandeur de la carte nationale d'identité sécurisée (cocher la case code objet III)

Lors du retrait, si une anomalie est constatée sur l'état civil, la taille ou l'adresse, le demandeur doit fournir les pièces suivantes :



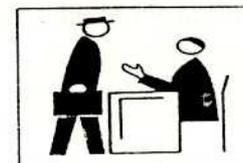
• un formulaire de demande de carte nationale d'identité rempli par le demandeur. En soulignant les informations erronées.



• la carte sécurisée à rectifier.

■ Cas de rectification pour anomalie constatée sur la photo ou la signature, lors du retrait d'une carte nationale d'identité sécurisée (cocher la case code objet III)

Lors du retrait, si une anomalie est constatée sur la photo ou la signature, les pièces à fournir par le demandeur sont :



• un formulaire de demande de carte nationale d'identité rempli par le demandeur.



• 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques et récentes, la tête nue et de face.



• la carte sécurisée à rectifier.

■ Cas d'un retour de demande suite à une requête du préfet ou du sous-préfet (cocher la case code objet III)

Ce cas traite le retour de demande suite à une requête du préfet ou du sous-préfet.

Par exemple : le talon photo de la première demande ne peut être utilisé

Dans ce cas, les pièces à fournir par le demandeur sont :



• un formulaire de demande de carte nationale d'identité rempli par le demandeur.



• 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques et récentes, la tête nue et de face.



■ Cas d'utilisation d'un nom d'époux(-se), de veuf(ve) ou d'usage

Les pièces à fournir par le demandeur (en complément des documents que nécessite ce type de demande) sont :

- le livret de famille, si l'inscription "époux(se)" ou veuf(ve) est demandée.
- une demande écrite et les justificatifs du nom d'usage (par exemple en cas de divorce, fournir le dispositif de jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-conjoint autorisant le nom de l'ex-conjoint)

## GARIDECH, L'ECOLE SE PORTE BIEN

**"L'école, c'est la vie du village", dit-on.**

Alors, Garidech vit bien et l'on vit bien à Garidech.

En effet, l'effectif des chères têtes blondes (et brunes) devrait avoisiner la centaine en 1995.

Nos écoliers ont souhaité vous parler de leur école.

L'établissement compte actuellement quatre classes : trois en primaire et une en maternelle. Il est, grâce à la municipalité et aux parents dotés d'équipements fonctionnels. Il possède des amis de qualité qui lui ont permis d'ouvrir une Bibliothèque Centre Documentaire. Plusieurs associations contribuent à son bon fonctionnement et à la réalisation du projet d'école. Cette année, plus particulièrement, nous allons travailler sur notre environnement. Nous avons déjà rencontré certains habitants du village qui nous ont accueillis chaleureusement et nous ont fait profiter de leurs compétences. L'école à la rencontre de ses racines, c'est notre but. Nous espérons pouvoir poursuivre notre action en compagnie de tous ceux qui le désirent...

Au seuil de la nouvelle année, les enfants et l'équipe enseignante adressent, à tous les Garidéchois, leurs meilleurs voeux et leur donnent rendez-vous le 28 janvier 1995 pour le loto annuel de l'école.

Les élèves et l'équipe pédagogique  
de l'école de Garidech

# CARTE SANTE

Le conseil général et la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne ont mis en place une carte d'accès aux soins, destinée aux bénéficiaires de l'**aide médicale** ou aux bénéficiaires du **RMI (Revenu Minimum d'Insertion)**, appelée : CARTE SANTE.

La carte santé est un document destiné à faciliter l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées :

- en supprimant les bons de soins délivrés par les centres communaux d'action sociale,
- en harmonisant les procédures de l'aide médicale sur celles de l'assurance maladie en ce qui concerne le nombre d'actes, les ententes préalables,
- en attribuant l'admission à tous les membres de la famille de l'assuré, sauf cas particuliers.

**La durée de validité de la carte santé est d'un an.**

La carte santé permet le paiement total des prestations selon les tarifs conventionnels, avec les feuilles de soins et factures utilisées habituellement pour l'assurance maladie :

- soit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne pour les assurés affiliés à celle-ci,
- soit auprès du conseil général pour les assurés dépendant des autres caisses et pour les non-assurés sociaux.

**La carte santé couvre :**

- les consultations médicales,
- les soins externes en établissement,
- la pharmacie,
- les fournitures médicales,
- la radiologie,
- les analyses,
- les frais d'optique,
- les frais dentaires,
- les soins effectués par les auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.),
- les transports sanitaires.

Elle couvre également dans certains cas :

- les hospitalisations (bénéficiaires du RMI ou si mention sur la carte)
- le forfait journalier (bénéficiaires du RMI ou si mention sur la carte).

**La carte santé ne couvre pas :**

- Les cures médicales

**La carte santé est délivrée par :**

- le conseil général pour un an sauf cas exceptionnel,
- le centre communal d'action sociale à titre provisoire et pour une durée de 6 mois maximum sur admission d'urgence. Elle sera remplacée éventuellement par la carte valable un an, si votre dossier a reçu un avis favorable de l'autorité compétente.

## TENNIS GARIDECCHOIS

Une école de tennis au club de GARIDECCH !!! C'est peut-être aussi le début du chemin qui mènera notre enfant à ROLAND-GARROS... Ne serait-ce que comme spectateur.

Plus sérieusement, celle-ci a vocation modeste à donner une impulsion, un goût, un désir, pour s'initier aux premiers gestes et mouvements de la pratique de ce sport.

Assiduité, persévérance, volonté et ténacité, feront le reste, afin de devenir le plus rapidement possible autonome sur un court de tennis et ainsi prendre du plaisir à ce jeu.

Cette idée, qui a germé au sein du Bureau de l'association, est aujourd'hui devenue réalité.

Pendant les périodes de scolarité ; le samedi de 17 h 00 à 18 h 00 - Salle polyvalente des sports au Collège Georges BRASSENS à MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE.

### INSCRIPTIONS :

Bernard LEVRESSE

Tél : 61 84 47 02

Gabriel JOSSERAND

Tél : 61 84 25 09

Yves IEVOLLELA

Tél : 61 84 17 16

### IMPORTANT ET NECESSAIRE

L'enfant doit être assuré pour la pratique d'activités extra scolaire.

Le Président,  
Yves IEVOLLELA

## L'ENERGIE CLUB DE GARIDECCH A 10 ANS

C'est en 1984 que notre Club de Gymnastique a été créé par Monsieur NEVEU.

Les cours avaient lieu dans une salle de la Mairie et étaient fréquentés par une dizaine de membres.

En 1994, un nouveau pas est franchi puisque nous adhérons maintenant à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire.

En effet, d'année en année le Club s'est développé et c'est actuellement une soixantaine de licenciées qui, deux fois par semaine dans la Salle du Temps Libre, se réunissent pour "muscler" dans la bonne humeur, les abdominaux, les fessiers et autres...

Nous pensons à travers cette affiliation apporter encore plus de dynamisme au Club puisque, entre autres avantages, notre animatrice, Anne-Marie, bénéficie d'une formation spécialisée et se fait une joie de nous en faire largement profiter.

**Si vous souhaitez " bouger" avec nous, renseignez-vous auprès de :**

Marie Claude GALTIER

Tél : 61 84 37 05

ou de Martine LEVRESSE

Tél : 61 84 47 32

**Vous pouvez aussi nous rejoindre directement à la salle le :**

Le lundi de 18 h 30 à 19 h 30

et le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30

## ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

### ET VICTIMES DE GUERRE DE GARIDECH

L'association commémore par une cérémonie au Monument aux Morts les armistices des deux guerres et oeuvre pour que le souvenir des combattants qui ont donné leur vie pour la patrie ne s'estompe pas dans les mémoires. Des concours de dessins par les enfants de l'école sur des thèmes divers (la Paix, l'armistice etc.) concrétisent un peu notre action.

Notre association se porte bien et ses effectifs sont en augmentation puisque nous comptons actuellement 27 membres (à jour de leurs cotisations)

Le bureau a subi quelques modifications depuis 1993, il se compose comme suit :

- Président : Mr BASTRILLES Irénée
- Vice Président : Mr QUERCY
- Secrétaire : Mr R. NEVEU
- Secrétaire adjoint : Mr FONT Robert
- Trésorier : Mr PUJOL Henri
- Trésorier adjoint : Mr JAU Jean
- Membres du bureau : Mr CASALE Alfred  
Mr JOSSERAND Gabriel

Nous avons remis récemment la médaille et le diplôme de porte drapeau à notre camarade GENDRE Henri qui assiste également aux commémorations dans les associations des communes avoisinantes. En retour ces associations délèguent leurs porte drapeaux lors de nos manifestations.

Nous rappelons aux Garidechois que nous acceptons avec plaisir les Anciens Combattants ou Victimes de Guerre qui voudraient nous rejoindre.

Le secrétaire,  
R. NEVEU



FABRICATION DE PRODUITS  
CHIMIQUES INDUSTRIELS

Route de Bazus  
31380 GARIDECH

Fax : 61 84 48 09

Tél : 61 84 25 96

Produits de nettoyage industriel

Nettoyant Pour machine haute pression

Nettoyant pour moquettes spécial machine à extraction d'eau

Produits piscine

Pétrole de chauffage

Pour tous renseignements :  
Tél au 61 84 25 96